

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre mai à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire

Date de convocation : 18 mai 2020

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, MARTINET Béatrice, BRISSON Jean-Pierre, ARRESTAYS Jacqueline, CHAUDREL Maurice, AIME Louise, BAUSMAYER Lionel, COLAS Isabelle, CORBIN Pascal, VERDON Gérard

Pouvoir : SAUFAUTE Odile à VERDON Gérard

Secrétaire de séance : AIME Anne

OBJET 2020-021- VOTE DU HUIS CLOS

Vu l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 notamment l'article 10 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que la réunion du conseil municipal du 24 mai 2020, se tiendra à huis clos.

OBJET 2020-022- ELECTION DU MAIRE

Cette délibération est prise à huis clos conformément à la délibération du conseil municipal n° 2020-021 du 24 mai 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages le plus âgé est déclaré élu ;

S'est porté candidat, Monsieur Alain BIENVENU

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Monsieur Alain BIENVENU a obtenu : 13 voix

Monsieur Alain BIENVENU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

OBJET 2020-023- FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Cette délibération est prise à huis clos conformément à la délibération du conseil municipal n° 2020-021 du 24 mai 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de Le Langon un effectif maximum de quatre adjoints ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 13 voix pour et 2 voix contre, décide la création de quatre postes d'adjoints au maire.

OBJET 2020-024- ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Cette délibération est prise à huis clos conformément à la délibération du conseil municipal n° 2020-021 du 24 mai 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panache ni vote préférentiel. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Se sont portés candidats : Liste conduite par Madame Anne AIME

Madame Anne AIME

Monsieur Éric LAGACHE

Madame Marie-Claude SEILLIER

Monsieur Thierry ROY

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

La liste conduite par Madame Anne AIME a obtenu : 13 voix

La liste conduite par Madame Anne AIME ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés Adjoints au Maire :

Madame Anne AIME
Monsieur Éric LAGACHE
Madame Marie-Claude SEILLIER
Monsieur Thierry ROY

QUESTIONS DIVERSES

✚ Le prochain conseil municipal est fixé au 11 juin 2020

La séance est levée à 11h30